

CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/30
ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES
AU SCRUTIN DE LISTE

Membres	15
Présents	12
Représentés	3
Votants	/
Pour	/
Contre	/
Abstention	/

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **01/06/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

ABSENTS : Alain MORET, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT

PROCURATIONS : Alain MORET à Daniel PETITJEAN, Laura LAMOTTE à Alexandra GABAUDE, Pauline PILAT à Hélène PILAT

Jean-Paul WOOD a été désigné secrétaire de séance.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 19 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, MM GENEVOIS et WOOD et des deux membres présents les plus jeunes, Mme PILAT Pauline et M. MOREAU.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :
composition des listes :

La liste « Continuons pour Bonnat » est composée par MM GENEVOIS Jean-François, GABAUDE Alexandra, LAFAYE Laurent, LAMOTTE Laura, MOREAU Adrien, DELPERIER Mathilde,

La liste « Bonnat Autrement » par MM. DARVENNE Céline, WOOD Jean-Paul, CHAVET Nathalie

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Continuons pour Bonnat » : 4 sièges

Liste « Bonnat Autrement » : 2 sièges

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
LISTE CONTINUONS POUR BONNAT	11	2	2
LISTE BONNAT AUTREMENT	4	1	1

M. le Maire proclame les résultats :
Sont ainsi élus :

Délégués : M. GENEVOIS Jean-François, Mme GABAUDE Alexandra, Mme DARVENNE Céline

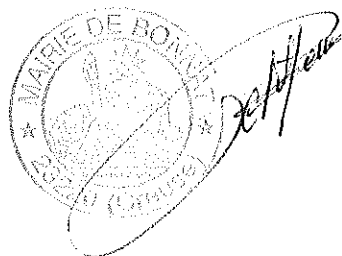
Délégués suppléants : M. LAFAYE Laurent, Mme LAMOTTE Laura, M. WOOD Jean-Paul

Fait à BONNAT, le 5 juin 2026,

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul WOOD



Le Maire,
Daniel PETITJEAN



**CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/31
DEMANDE DE CESSON DE LA PARCELLE BC0071 A LA COMMUNE**

Membres	15
Présents	12
Représentés	3
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **01/06/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

ABSENTS : Alain MORET, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT

PROCURATIONS : Alain MORET à Daniel PETITJEAN, Laura LAMOTTE à Alexandra GABAUDE, Pauline PILAT à Hélène PILAT

Jean-Paul WOOD a été désigné secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Cornu, propriétaire au 02 La Sagne a fait part de son intention de vendre la parcelle cadastrée BC 0071 de 285 m² située en bordure de la route.

La situation particulière de cette parcelle pourrait permettre de futurs travaux améliorant la circulation sur cette petite route très passagère.



Il est proposé au conseil municipal que la commune achète cette parcelle au prix de 1 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet d'acquisition dans les conditions évoquées ci-dessus,
- **FIXE** le prix d'achat à 1 € le m² ;
- **PRÉCISE** que les frais de bornage, les frais de notaire et autres frais accessoires seront supportés par la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait à BONNAT, le 5 juin 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 10 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul WOOD

Le Maire,
Daniel PETITJEAN



Publié le 10 juin 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/32
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PARCELLE BD 367

Membres	15
Présents	12
Représentés	3
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **01/06/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

ABSENTS : Alain MORET, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT

PROCURATIONS : Alain MORET à Daniel PETITJEAN, Laura LAMOTTE à Alexandra GABAUDE, Pauline PILAT à Hélène PILAT

Jean-Paul WOOD a été désigné secrétaire de séance.

Suite à l'acquisition de la parcelle privée BD 367 d'une surface de 864 m², appartenant à M. COLLANGETTE, M. TRILLAUD et Mme DAURY, M. BARRET, Mme BRUNET, M. MARCHANDÉ, desservant le lotissement Place du Foirail par la commune de Bonnat, M. le Maire informe que cette parcelle sera affectée à un usage direct du public puisqu'elle est ouverte à la circulation. Tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public. Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour en conséquence.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le classement de cette parcelle dans le domaine public routier communal et de nommer ce chemin « Impasse du Foirail ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **15 POUR**,

- **APPROUVE** le classement de cette parcelle dans le domaine public routier communal
- **NOMME** cette parcelle « Impasse du Foirail ».

Fait à BONNAT, le 5 juin 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 10 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul WOOD

Le Maire,
Daniel PETITJEAN

Publié le 10 juin 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/33
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON
PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET**

Membres	15
Présents	12
Représentés	3
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **01/06/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

ABSENTS : Alain MORET, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT

PROCURATIONS : Alain MORET à Daniel PETITJEAN, Laura LAMOTTE à Alexandra GABAUDE, Pauline PILAT à Hélène PILAT

Jean-Paul WOOD a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal de Bonnat,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-24 à 332-26 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer le secrétariat du médecin, incluant :

- La gestion des plannings, des rendez-vous, du courrier du médecin,
- L'accueil physique et téléphonique des patients,
- La gestion du dossier Patient Unique,
- La numérisation des documents dans la bande de données,
- La gestion du cabinet
- La réalisation de la facturation, de l'encaissement des actes médicaux et des déclarations auprès des organismes de sécurité sociale

Considérant que ce recrutement relève d'un emploi non permanent, justifié par la durée limitée du projet et l'absence de besoin permanent sur cette fonction ;

Considérant que le contrat de projet est conclu pour une durée déterminée, liée à la réalisation du projet ou de l'opération identifiée, dans la limite maximale de 6 ans (renouvellements inclus)

Considérant que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), adaptée aux fonctions exercées ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR,

AUTORISE :

- La création d'un emploi non permanent de chargé du secrétariat du médecin, relevant de la catégorie C (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux), pour une durée de 1 an (renouvelable dans la limite de 6 ans), à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de vingt heures, et dont la rémunération sera fixée par

référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), adaptée aux fonctions exercées ;

- L'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

DIT que le contrat prendra fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu.

Fait à BONNAT, le 5 juin 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 10 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul WOOD

Le Maire,
Daniel PETITJEAN



Publié le 10 juin 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/34
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR LA
FONCTION DE CHARGE D'URBANISME ET D'ACCUEIL POLYVALENT**

Membres	15
Présents	12
Représentés	3
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **01/06/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

ABSENTS : Alain MORET, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT

PROCURATIONS : Alain MORET à Daniel PETITJEAN, Laura LAMOTTE à Alexandra GABAUDE, Pauline PILAT à Hélène PILAT

Jean-Paul WOOD a été désigné secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de pourvoir un emploi permanent pour renforcer les services d'urbanisme et d'accueil polyvalent, missions essentielles au fonctionnement de la collectivité,

M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de chargé d'urbanisme et d'accueil polyvalent à temps complet à compter du 19 octobre 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 du Code Général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'urbanisme et d'accueil au public. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C).

Vu le Code Général de la fonction publique modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 313-1 et 332-14,

Vu le tableau des emplois,

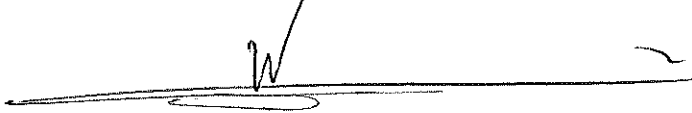
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR,

- **DÉCIDE**

- D'adopter la proposition du Maire,
 - De modifier ainsi le tableau des emplois,
 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Fait à BONNAT, le 5 juin 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 10 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul WOOD



Le Maire,
Daniel PETITJEAN



Publié le 10 juin 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/35
RECRUTEMENT D'UN TRAVAILLEUR D'INTERET GENERAL**

Membres	15
Présents	12
Représentés	3
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **01/06/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

ABSENTS : Alain MORET, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT

PROCURATIONS : Alain MORET à Daniel PETITJEAN, Laura LAMOTTE à Alexandra GABAUDE, Pauline PILAT à Hélène PILAT

Jean-Paul WOOD a été désigné secrétaire de séance.

Vu le code pénal, notamment les articles 131-8 et suivants,

Vu le code du travail,

Vu la demande du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Guéret auprès de la commune de Bonnat pour accueillir un TIG à hauteur de 210 heures,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le SPIP pour l'accueil d'un travailleur d'intérêt général au sein des services techniques, afin de réaliser des missions d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, dans la limite de 210 heures, et à désigner un tuteur, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention avec le SPIP de la Creuse pour l'accueil d'un travailleur d'intérêt général, dans le cadre d'une mesure judiciaire, pour des missions d'entretien des bâtiments communaux et de voirie, à compter du 1^{er} septembre
- **CHARGE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à BONNAT, le 5 juin 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 10 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul WOOD

Le Maire,
Daniel PETITJEAN

Publié le 10 juin 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.